



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 27 août 2024** à compter de **18 h 15**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Est absente :

Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement 1542-E décrétant un emprunt de 1 215 000 \$ pour des services professionnels en lien avec l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la rue Desjardins, la réalisation d'études d'avant-projet pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable
4. Vente d'un vêtement de protection individuelle et d'une paire de bottes de combat de pompier
5. Période d'intervention des membres du Conseil
6. Période de questions
7. Levée de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

2024-08-188

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche

APPUYÉ DE : madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-08-189

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1542-E DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 215 000 \$ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE DESJARDINS, LA RÉALISATION D'ÉTUDES D'AVANT-PROJET POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-17 donné lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2024;

ATTENDU que le règlement 1542-E décrète une dépense et un emprunt de 1 215 000 \$, pour des services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la rue Desjardins, la réalisation d'études d'avant-projet pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et la confection de plans et devis et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable;

ATTENDU que l'emprunt de 1 215 000 \$ est remboursable sur une période de cinq ans;

ATTENDU que pour rembourser cet emprunt, il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur de la zone urbaine de la municipalité, une taxe spéciale basée sur la valeur foncière de ces immeubles, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

ATTENDU que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Règlement 1542-E décrétant un emprunt de 1 215 000 \$ pour des services professionnels en lien avec l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la rue Desjardins, la réalisation d'études d'avant-projet pour les travaux de construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux d'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable.

ADOPTÉE

2024-08-190

VENTE D'UN VÊTEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET D'UNE PAIRE DE BOTTES DE COMBAT DE POMPIER

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la vente d'un vêtement de protection individuelle et d'une paire de bottes de combat de pompier, au montant total de 2 200,00 \$ plus taxes, le cas échéant, à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-08-191

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 18

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE



M. Frédéric Galantai, maire



Mme Annie Bouchard, greffière
adjointe par intérim